

Maître CHAUVENET Lucie
Commissaire de Justice – Section Huissier de Justice
18, Rue du Luxembourg – BP 5
30140 ANDUZE

Membre d'une association de gestion agréée

PROCES VERBAL D'INVENTAIRE



Téléphone : 04.66.61.82.64
Mail : etudedugard@gmail.com

Lucie CHAUVENET
Commissaire de Justice
Section Huissier de Justice
18, Rue du Luxembourg
30140 ANDUZE

PROCES VERBAL D'INVENTAIRE ET DE PRISEE

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ ET LE SEIZE DECEMBRE

A LA REQUETE DE :

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NIMES, situé 12, Rue Cité Foulc à (30000) NIMES,
pris en la personne de son Greffier en exercice,

AGISSANT EN VERTU :

D'un jugement contradictoire, rendu en premier ressort, par le Tribunal de Commerce de NIMES, en date du 3 Décembre 2025, prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire, conformément aux articles L.640-1 à L.643-13 du Code de Commerce et celles du décret y afférent, à l'égard de la SARL SOCIETE CIGALOISE DE CHEVILLE, dont le siège social est situé Route d'Alès à (30170) SAINT-HIPPOLYTE-DU-FORT, ledit jugement me désignant aux fins de dresser un inventaire et réaliser une prisee de l'actif du débiteur, ainsi que des garanties qui le grèvent, conformément aux dispositions des articles L.622-6 et L.641-1 du Code de Commerce ;

Une copie de ce jugement est annexée en fin du procès-verbal.

Ainsi qu'à la demande de **Maître Pierre JULIEN**, Mandataire Judiciaire domicilié 3, Boulevard Amiral Courbet – BP 10001 à (30006) NIMES CEDEX 4, nommé en qualité de Liquidateur Judiciaire de la S.A.R.L SOCIETE CIGALOISE DE CHEVILLE.

DEFERANT A CETTE REQUISITION,

Je soussignée, Lucie CHAUVENET, Commissaire de Justice à la résidence d'ANDUZE (Gard), y demeurant 18, Rue du Luxembourg,

Après avoir convoqué Monsieur BELLAMY Laurent, Frédéric, Jean, ès qualité de représentant légal de la S.A.R.L SOCIETE CIGALOISE DE CHEVILLE, à son adresse personnelle, selon copie annexée en fin,

Certifie m'être transportée, ce jour, à 16 heures et suivantes, Route d'Alès à (30170) SAINT HIPPOLYTE DU FORT, au siège social de la **S.A.R.L SOCIETE CIGALOISE DE CHEVILLE**, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nîmes sous le n° 318 228 558, pour l'activité d'achat et abattage d'animaux vivants, bœufs, bovins, veaux, ovins et porcs et revente à cheville auprès de revendeurs.

Où là étant et en présence de Monsieur CASTALDI Emmanuel, salarié de la S.A.S SAVEURS DES CEVENNES, société mère,

En possession des clefs,

J'ai alors procédé aux opérations ci-après :

Monsieur CASTALDI Emmanuel me déclare que la S.A.R.L SOCIETE CIGALOISE DE CHEVILLE est locataire des lieux, suivant contrat de bail conclu avec la S.C.I TNG, représenté par son co-gérant, Monsieur GRAS Thierry ; que le bail à construction prévoyait un loyer à hauteur de 615 euros par mois ; que depuis la vente du fonds de commerce et la reprise de la société par Monsieur BELLAMY Laurent, en Avril 2025, le loyer n'a jamais été réglé.

La comptabilité de la S.A.R.L SOCIETE CIGALOISE DE CHEVILLE est assurée par la S.A.R.L DG COMPTA, dont le siège social est situé 16, Rue Cité Foulc à NIMES – Madame GRONDIN Marie-Ange – 04.66.67.73.70.

Sur mon interpellation, Monsieur CASTALDI Emmanuel me précise que la S.A.R.L SOCIETE CIGALOISE DE CHEVILLE est propriétaire de 2 véhicules :

- Un véhicule long de marque IVECO, avec caisse réfrigérée, immatriculé CA-606-XS – date de 1^{ère} immatriculation : 31 Janvier 2012. Le compteur affiche 390 029 kilomètres. La carrosserie est abîmée / légèrement enfoncée sur le bas de caisse avec quelques impacts et rayures. La peinture se délite et est absente à de multiples endroits.

Il me remet alors la carte grise du véhicule et une clef.

La carte grise apparaît être au nom de BNP PARIBAS LEASE GROUP.

Monsieur CASTALDI Emmanuel, ne disposant d'aucune information, ni justificatif, m'a alors précisé que, pour lui, le crédit-bail avait été entièrement réglé, de sorte que la société était à ce jour pleinement propriétaire dudit véhicule. Une copie de la carte grise est annexée au présent procès-verbal.

Valeur prise : 5.000 euros





- Un véhicule de marque CITROEN, BERLINGO immatriculé 6783-XZ-30- date de 1^{ère} immatriculation : 31 Octobre 2002. Le compteur affiche 314 751 kilomètres. Le véhicule est réfrigéré. La carrosserie comporte des rayures et des impacts. Il me remet alors la carte grise du véhicule et une clef. Une copie de la carte grise est annexée au présent procès-verbal.

Valeur prisee : 3.000 euros





Les deux véhicules sont laissés sur le parking de la société, fermé par un portail.

Monsieur CASTALDI Emmanuel m'indique que la SARL SOCIETE CIGALOISE DE CHEVILLE dispose de biens en gage, crédit-bail, leasing ou affectés d'une clause de réserve de propriété :

- un terminal de paiement électronique, en location auprès du CREDIT AGRICOLE du LANGUEDOC
- une box internet, appartenant à SFR
- 4 charriots rolls métalliques, appartenant à la société COOPERLS – Arc Atlantique, dans le 1^{er} atelier
- 7 charriots rolls métalliques, appartenant à la S.A.S APA Alpes Provence Agneaux (4 sur le quai et 3 dans le garage)
- 1 lot de tenue de travail (blouses blanches – manches longues) appartenant à la société ELIS

Il n'a pas connaissance d'autres biens que ceux ci-dessus énoncés.





J'ai alors procédé à l'inventaire des biens, appartenant à la **S.A.R.L SOCIETE CIGALOISE DE CHEVILLE**, ci-après :

MATERIEL D'EXPLOITATION

VALEUR PRISEE

Accueil

- 1 bureau d'angle avec banque + 1 bureau en mélaminé + 2 meubles bas sur roulettes + 1 caisse enregistreuse de marque SHARP + 1 ordinateur de marque THINKCENTRE + 1 imprimante de marque CANON I-SENSYS + 1 téléphone fixe YEALING + 1 onduleur + 2 chaises de bureau sur roulettes + 1 petit placard 1 porte + 1 cafetière Senseo **100 €**

1^{er} atelier – chambre froide – arrivée de quai

- 4 dessertes en plastique noir sur roulettes	50 €
- 3 charriots métalliques	20 €
- 1 table en inox 1 x 3m	150 €
- 1 balance étiqueteuse MODEL DI-3600 DIGI France	150 €
- 1 lot de pots en verre (environ 1000 pièces avec couvercles) dans 3 bacs en plastique	200 €
- 2 tables inox adossées	200 €
- 1 balance étiqueteuse DPS – 4600 II Single	150 €
- 1 support sac poubelle inox + 3 charriots-rolls métalliques verts	10 €
- 1 étagère inox sur 4m de longueur - 4 niveaux	250 €
- 1 étagère aluminium sur 1,5 mètre de longueur - 4 niveaux	20 €
- 2 stations de lavage nettoyeur Ecolbac TOPMATER J20-1	40 €
- 1 système et rails de transports des bêtes EXA avec balance	3000 €
- 1 pupitre sur pieds en inox	20 €
- 2 étagères sur roulettes avec denrées périssables et conserves + 4 sacs d'épices	50 €

Plonge

- 1 lot de 22 caisses alimentaires en plastique + 12 plateaux roulants porte- caisses, et un support sac-poubelle	150 €
- 1 plonge en inox 2 bacs, 1 égouttoir	100 €
- 1 lave-vaisselle de marque ATA	500 €
- 2 étagères aluminium sur 4 niveaux + 1 table aluminium	80 €
- 1 lot d'ustensiles et de bacs plastiques alimentaires de tailles différentes	80 €
- 1 lots divers balais	20 €

Cuisine

- 1 table de travail en inox adossée	80 €
- 1 lave main en inox et un support sac-poubelle	20 €
- 1 plonge avec 2 bacs en inox	60 €
- 1 cellule de refroidissement ACFRI avec 2 charriots	300 €
- 2 marmites rectangulaires en inox de marque CAPIC	100 €
- 1 four de marque COMETTO avec 1 charriot	300 €
- 1 plongeur robot coupe MP 550 Ultra	100 €
- 4 étagères avec sacs de sels arômes poivres et épices	50 €
- 1 balance de marque VALOR 2000W	20 €
- 1 réchaud et 1 chalumeau	10 €

Bureau

- 1 table pieds métalliques + 4 chaises dépareillées + 1 meuble sur roulettes, trois tiroirs + 1 module de rangement 12 tiroirs + 1 cafetière de marque MOULINEX + 1 tableau d'affichage en liège	50 €
---	------

2^{ème} atelier

- 1 machine à glace pilée TOTALINE IFF 120 et son bac S100	350 €
- 1 balance étiqueteuse NATO CL4NX + écran MARQUES	250 €
- 1 machine sous vide POLAR 80 (Original Henkelman)	250 €
- 1 dessert en aluminium	30 €

- 1 poussoir sous vide hydraulique de marque REX TECHNOLOGIE RVF 327 et ses accessoires **2200 €**
- 1 lave main inox **20 €**
- 1 Mélangeur de viandes VILLA M170 PSV, deux sens de rotation, de marque MURIN ET FOUILLAT **2500 €**
- 1 hachoir de marque KOLBE FOODTEC avec son système de levage / ascenseur **4000 €**

Chambres froides

- 2 dessertes en plastique noir et 1 rayonnage métallique 4 niveaux **30 €**
- 4 charriots roulants **50 €**
- 3 bacs inox à déchets roulants **50 €**

3^{ème} atelier

- 3 tables de découpe de différentes tailles (1 grande + 2 petites) **550 €**
- 1 stérilisateur pour couteaux + 1 lave-mains avec bac de nettoyage + 1 station de lavage nettoyeur TECHLINE **60 €**
- 1 escabeau **10 €**
- 1 scie circulaire de découpe SCHMID ET WEZEL avec son palan **150 €**

4^{ème} atelier

- 2 tables de découpe polyéthylène sur pieds inox **300 €**
- 1 étagère en inox avec 6 bacs plastiques remplis de films sous vides, et sachets et une caisse en plastique **80 €**
- 1 machine sous vide de marque GS WEBOMATIC **250 €**
- 1 table en inox adossée avec tiroir **100 €**
- 1 balance étiqueteuse 4600II DPS 4600 - non conforme **30 €**
- 1 support sac poubelle inox + 1 station de lavage nettoyeur TECHLINE + 2 charriots-rolls **30 €**
- 1 lave mains en inox avec nettoyant couteaux **120 €**
- 2 étagères en inox 4 niveaux + 1 étagère PVC **50 €**

Quai

- 1 pupitre sur pieds en inox **20 €**
- 2 vitrines réfrigérées : de 4 m et 2 m, de marque GROUPE SEDA **600 €**
- 1 épilucheuse à viande de marque La française internationale **300 €**
- 1 petit billot de boucher bois **30 €**
- 1 bac + 4 caisses en plastiques + 4 sur roulettes **50 €**

Vestiaire et bureau

- 1 bloc de 6 casiers vestiaire avec banc **100 €**
- 1 lave bottes **50 €**
- 2 tables rectangulaires bois, pieds métal avec 3 chaises + 2 bureaux + 1 écran THINKCENTRE + 1 imprimante CANON + 1 ordinateur HP + 2 chaises de bureau sur roulettes + 2 armoires métalliques 2 portes + 2 meubles de rangement trois tiroirs + 1 porte manteaux **120 €**
- 1 nettoyeur karcher K7 SMART CONTROL **100 €**
- 35 caisses en plastique **70 €**

Garage

- | | |
|-----------------------------------|------|
| - 1 étagère INOX + 1 en aluminium | 50 € |
| - 3 pots à lait | 50 € |

STOCK**VALEUR PRISEE**

- | | |
|---|-------|
| - 1 stock de petits matériels de bureau (stylos, marqueurs, cartouches d'imprimante, feuilles...) | 50 € |
| - 1 lot de sacs, sopalins, boîtes en plastique alimentaire | 200 € |

La valeur prisee de l'actif matériel, avec véhicules et stock, est estimée à la **somme de VINGT-SEPT MILLE SIX-CENT QUATRE-VINGT Euros (27.680,00 euros)**

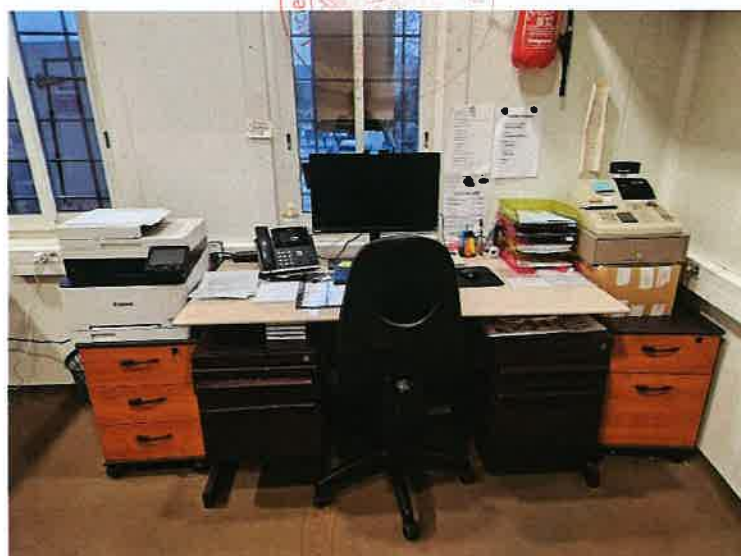
Monsieur CASTALDI Emmanuel me déclare qu'à sa connaissance, il n'existe aucun autre matériel mobilier et stock que celui-ci-dessus inventorié.

Afin d'étayer au besoin les constatations ci-dessus faites, des clichés numériques ont été pris et sont insérés au présent procès-verbal.

Ma mission étant terminée, je me suis retirée en mon étude afin de rédiger le présent procès-verbal d'inventaire pour servir et valoir ce que de droit.

Conformément aux dispositions légales, j'adresse un exemplaire de cet inventaire à Maître Pierre JULIEN, Mandataire judiciaire, un exemplaire au Tribunal de Commerce de Nîmes, et un exemplaire à Monsieur BELLAMY Laurent.

Accueil



1^{er} atelier









Plonge



Cuisine





Bureau



2^{ème} atelier et chambres froides





3^{ème} atelier



4^{ème} atelier





Quai



THE UNIVERSITY OF CHICAGO

PHILOSOPHY DEPARTMENT

PHILOSOPHY 101



Vestiaires – bureau et garage









COUT DE L'ACTE

Honoraires Vacations Inventaire HT	343.20 €
Requête Copie et Pièces HT	47.90 €
Honoraire Prisée HT	97.15 €
T.V.A (20 %)	97.65 €
Affranchissement convocation	1.95 €
Affranchissement retour inventaire	6.38 €
TOTAL TTC en euros	594.23 €

Détail honoraires prisée HT :

De 0 à 1.725 €	1.725 € X 1.488 %	25.66 €
De 1.726 € à 4.600 €	2.875 € X 0.496 %	14.26 €
De 4.601 € à 27.680 €	23.079 € X 0.248 %	57.23 €

Me CHAUVENET Lucie



A handwritten signature in black ink is written over a red circular stamp. The stamp contains the text 'Me CHAUVENET - Commissaire de Justice' and '30140 ANDUZE'.

EXTRAIT DES MINUTES
DU GREFFE



TRIBUNAL DE COMMERCE DE NÎMES

03/12/2025 JUGEMENT DU TROIS DÉCEMBRE DEUX MILLE VINGT-CINQ

Numéro de rôle : 2025F1775
Numéro de Procédure Collective : 2025RJ617
Numéro Parquet : 25 / 29 / 0617

SARL SOCIETE CIGALOISE DE CHEVILLE
ROUTE D'ALES
30170 SAINT-HIPPOLYTE-DU-FORT
Assistée par Maître TRICARICO Jean-Pascal, avocat,
6 A PASSAGE DE L'ORATOIRE BP 30084 84006 AVIGNON CEDEX 1

Représentant légal:
Monsieur BELLAMY Laurent Frédéric Jean
480 CHEMIN DES RAMADES 84150 JONQUIERES

En présence de :
Monsieur BONNAFOUS Laurent Représentant des salariés

Après que les débats aient eu lieu en Chambre du Conseil le vingt-six novembre deux mille vingt-cinq où siégeaient :

- Monsieur Armand DEJARDIN, Président,
- Monsieur Sébastien SUDRE, Juge,
- Madame Cécile CALMELS, Juge,

Assistés de :

- Maître Jean-David VIDAL, greffier,
- Monsieur Arnaud MASSIP pour le Ministère Public

Le Tribunal ainsi composé et assisté a entendu les parties et mis le dossier en délibéré au trois décembre deux mille vingt-cinq.

Les magistrats en ont ensuite délibéré, en secret conformément à la loi.

Délibéré rendu ce jour trois décembre deux mille vingt-cinq par mise à disposition au greffe

A la date du 19/11/2025, Monsieur BELLAMY Laurent Frédéric Jean représentant légal de la SARL SOCIETE CIGALOISE DE CHEVILLE, a régularisé une déclaration de cessation des paiements au Greffe du Tribunal de céans, conformément à l'article R 640-1 du code de commerce, et a sollicité la liquidation judiciaire de son entreprise conformément aux dispositions des articles L 640-1 à L 643-13 du Code de Commerce.

Attendu que la SARL SOCIETE CIGALOISE DE CHEVILLE est inscrite au RCS de Nîmes depuis le 04/03/1980, sous le numéro 318 228 558 pour l'activité d'achat et abattage d'animaux vivants bœufs veaux ovins et porcs et revente a cheville auprès de revendeurs.

Attendu que, sur la convocation délivrée par le greffe du tribunal de commerce, Monsieur BELLAMY Laurent Frédéric Jean, né le 25/03/1965 à BOURGES, demeurant 480 Chemin Des Ramades 84150 JONQUIERES, pris en qualité de représentant légal de la SARL SOCIETE CIGALOISE DE CHEVILLE, a comparu en Chambre du Conseil le 26/11/2025 assisté de son conseil Maître TRICARICO Jean-Pascal, avocat, en présence de Monsieur BONNAFOUS Laurent, représentant des salariés .

Sur ce,

Il résulte des informations recueillies à l'audience et des pièces communiquées, que le débiteur se trouve dans l'impossibilité de faire face au passif exigible qui s'élèverait à la somme de 475 506 Euros avec son actif disponible, qu'il est donc en état de cessation des paiements.

Que son chiffre d'affaires d'un montant de 2 602 538 Euros, est inférieur à 3.000 000 Euros.

Que l'entreprise emploierait 7 salariés.

En chambre du conseil, il ressort des débats :

Que la SARL CIGALOISE DE CHEVILLE est filiale à 100 % de la SAS SAVEURS DES CEVENNES qui connaît d'importantes difficultés de trésorerie, la conduisant à solliciter l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire.

Qu'elle enregistre 53 000 € de perte sur le dernier exercice,

Que les difficultés de la société mère ne lui permettent plus de recapitaliser,

Qu'elle n'a plus de trésorerie et les fournisseurs refusent de maintenir les encours, de sorte que la liquidation judiciaire est inéluctable,

Que le Ministère Public ne s'oppose pas à la demande présentée mais sollicite la désignation de Me JULIEN en qualité de liquidateur,

Que la société connaît des difficultés depuis la reprise, qu'il conviendra de fixer la date de cessation des paiements à 18 mois,

Que la preuve de la cessation des paiements du déclarant ressort de son propre aveu et des documents soumis à l'appréciation du Tribunal.

Que le débiteur est recevable et bien fondé en sa demande et qu'en conséquence, il échet d'ouvrir la procédure de liquidation judiciaire à son égard, conformément au Titre IV du Livre VI du Nouveau Code de Commerce.

PAR CES MOTIFS

Le tribunal après en avoir délibéré conformément à la loi, jugeant publiquement, par décision contradictoire et en premier ressort,

Le ministère public entendu,

CONSTATE l'état de cessation des paiements,

OUVRE la procédure de liquidation judiciaire, conformément aux articles L.640-1 à L.643-13 du Nouveau code de commerce et celles du décret y afférent.

A l'égard de :

**SARL SOCIETE CIGALOISE DE CHEVILLE
ROUTE D'ALES
30170 SAINT-HIPPOLYTE-DU-FORT**

FIXE au **03/06/2024** la date de cessation des paiements.

DÉSIGNE Monsieur **GLEYSE Thomas** en qualité de juge commissaire et Madame **CALMELS Cécile** en qualité de juge commissaire suppléant.

DÉSIGNE Maître **JULIEN 3 BOULEVARD AMIRAL COURBET BP 10001 30006 NIMES CEDEX 4** en qualité de liquidateur judiciaire

INVITE le cas échéant, le comité d'entreprise ou à défaut les délégués du personnel ou à défaut de ces deux précédents, les salariés de l'entreprise à désigner au sein de celle-ci, un représentant des salariés, conformément aux dispositions de l'article L.641-1 du Code de Commerce et à communiquer le procès-verbal de désignation ou le procès-verbal de carence au greffe dans un délai de 10 jours à compter du présent jugement conformément aux dispositions de l'article R.641-1 du code de commerce.

DESIGNE Maître **CHAUVENET Lucie** Commissaire de Justice **18 RUE DU LUXEMBOURG 30140 ANDUZE**, aux fins de réaliser l'inventaire prévu par l'article L.622-6 du code de commerce et la prise de l'actif du débiteur conformément aux dispositions de l'article L.641-1 du code de commerce, avec faculté de délégation en cas d'incompétence territoriale.

FIXE le délai de déclaration des créances imparti aux créanciers à deux mois à compter de la publication au bodacc du présent jugement, conformément à l'article R.641-25 du code de commerce.

DIT que le liquidateur devra déposer la liste des créances dans le délai de 12 mois à compter de la publication du présent jugement au bodacc.

Conformément à l'article R 641-6 du code de commerce, DIT au greffier de notifier le présent jugement au débiteur.

De signifier ledit jugement aux personnes qui ont qualité pour interjeter appel.

D'en adresser copie aux mandataires de justice désignés, au Procureur de la République, au Directeur départemental ou, le cas échéant, régional des finances publiques et tous autres intéressés.

D'en faire mention sur tous registres ou répertoires prévus à cet effet.

DE procéder à la publicité du dit jugement tant sur le journal officiel BODACC que sur le journal d'annonces légales du lieu où le débiteur a le siège de son entreprise ou des établissements secondaires.

ORDONNE l'exécution provisoire.

JUGE et DIT en application de l'article L 643-9 du code de commerce que la clôture de la liquidation judiciaire devra être examinée au plus tard le 03/12/2027

ORDONNE à Monsieur BELLAMY Laurent Frédéric Jean de communiquer sans délai au greffe de la juridiction ainsi qu'au mandataire liquidateur tout changement d'adresse de son domicile personnel afin que cette personne puisse être jointe à tout moment et sans délai pour les besoins de la procédure.

DIT que les dépens seront privilégiés de liquidation judiciaire.

La présente décision a été signée par Monsieur DEJARDIN Armand, Président, ainsi que par Maître VIDAL Jean-David, Greffier.

Le Président,

Le Greffier,

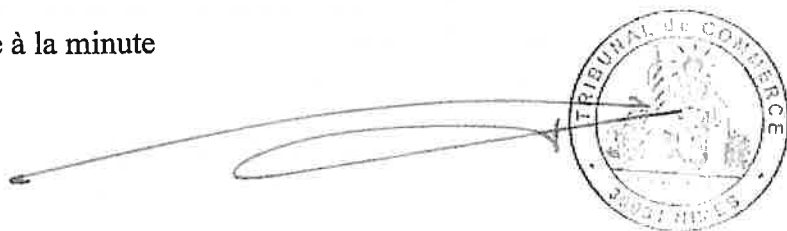
Signe électroniquement par Armand DEJARDIN



Signe électroniquement par Jean-David VIDAL, greffier

EXPÉDITION sur 4 pages, certifiée conforme à la minute

Délivrée à NÎMES le 03/12/2025



Référence à rappeler :

C000339

G1 / XCV

JULIEN Pierre

c/ SOCIETE CIGALOISE DE CHEVILLE

Dossier suivi par :

04.66.61.82.64
etudedugard@gmail.com

Adresse

18, Rue du Luxembourg
BP 5
30140 ANDUZE

T : 04.66.61.82.64

etudedugard@gmail.com

Paiement par carte bancaire accepté



sur internet :

www.etudedugard.com

ou par virement sur notre compte C.D.C.

I.B.A.N.

**FR63 4003 1000 0100 0016 9338 M65
CDCGFRPPXXX**



T.V.A. : FR54881799563

N° Siret : 881 799 563 00013

Membre d'une association de gestion agréée
acceptant à ce titre le règlement des honoraires par
chèques

N° de déclaration C.I.L. :

Conformément à l'article 35 de la loi informatique et libertés du
06/01/78 consolidée au 20 juin 2018 loi n°2018-493,
vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui
vous concernent. Pour exercer ce droit, veuillez-vous adresser aux
personnes habilitées de l'Etude.
DPO :

Etude ouverte du Lundi au Vendredi
de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h

Maître Lucie CHAUVENET

Commissaire de Justice

S.A.R.L. SOCIETE CIGALOISE DE CHEVILLE
Monsieur Laurent BELLAMY
480, Chemin des Ramades
84150 JONQUIERES

ANDUZE, le 05.12.2025

Monsieur BELLAMY Laurent,

Je suis chargée par le GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NÎMES de procéder à l'établissement d'un inventaire et une prise du patrimoine de S.A.R.L. SOCIETE CIGALOISE DE CHEVILLE suite au JUGEMENT du Tribunal de Commerce de NIMES rendu en date du 03 Décembre 2025, prononçant la **LIQUIDATION JUDICIAIRE** de votre société, ainsi que des garanties qui le grèvent.

En conséquence, je vous invite à être présent au siège social de la société :

Route d'Alès
(30170) SAINT HIPPOLYTE DU FORT

LE MARDI SEIZE DECEMBRE DEUX MILLE VINGT-CINQ à SEIZE HEURES
(16.12.2025 à 16h00)

Et, à bien vouloir tenir à ma disposition la liste des immobilisations et amortissements, les contrats de crédit-bail, les cartes grises, attestations d'assurance des véhicules, copie du bilan et des contrats en cours, copie de la pièce d'identité recto-verso pour l'exploitation en nom personnel et extrait K-BIS pour les sociétés et plus généralement toutes les pièces utiles à l'établissement du procès-verbal d'inventaire ; et procéder à la restitution des véhicules, des licences d'exploitation des programmes informatiques installées sur les ordinateurs et des clefs des locaux exploités.

Vous devez également remettre la liste des biens gagés, nantis ou placés sous sujétion douanière ainsi que celle des biens détenus en dépôt, location ou crédit-bail ou avec réserve de propriété ou plus généralement, qui sont susceptibles d'être revendiqués par un tiers ; cette liste sera annexée à l'inventaire.

Veuillez agréer, **Monsieur BELLAMY Laurent**, l'expression de mes sentiments distingués.

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
DEPARTMENT OF THE HISTORY OF ARTS
AND ARCHITECTURE
1100 EAST 58TH STREET
CHICAGO, ILLINOIS 60637

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
DEPARTMENT OF THE HISTORY OF ARTS
AND ARCHITECTURE
1100 EAST 58TH STREET
CHICAGO, ILLINOIS 60637

04 6672 67 81

F

PREFECTURE DU GARD

Partie
à découper
lors de la cession ou
de la destruction du véhicule

30/002/TERM01/OP01/

DATE DE 1^{re} MISE
EN CIRCULATION (B)

N° IMMATRICULATION (A)

DATE

NOM (C) Prénoms (D)
NOM d'usage

6783 XZ 30 31/10/2002

SOCIETE CIGALOISE DE CHEVILLE SARL

DOMICILE (E)

ROUTE D'ALES

COMMUNE

263 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT

GENRE

MARQUE (F)

TYPE

CITROEN

MERHYB

CARROSSERIE

N° dans la SERIE du TYPE (G)

VF7MERHYB65876197

EN

PUISS.

Pl. ass.

LARG.

SURF

POIDS TC

POIDS à vide

POIDS TR

GO

8

002

1M76

7M5

1T950

1T240

2T900

84

3000

Rég. mot. (lt/mm)

DATE et N° CERTIFICAT PRECEDENT

NEUF

BERLINGO

TAXE REGION	208,00 E
TAXE PARAFISC.	28,00 E
TOTAL	236,00 E

DATES VISITES TECHNIQUES (Application des articles R. 117-1 à R. 122 du Code de la Route)

S030C063
A : 17/06/2021
POLLU : 17/06/2020
6783 XZ 30

S030C063
A : 17/06/2021
6783 XZ 30

S030C063
S : 17/06/2019
6783 XZ 30

S030C063
A : 08/07/2023
POLLU : 08/07/2022
6783 XZ 30

S030C063
A : 14/06/2019
6783 XZ 30

S030C063
A : 02/07/2025
6783 XZ 30

S030C063
A : 29/06/2027
POLLU : 29/06/2026
6783 XZ 30

S030C063
A : 08/07/2023
6783 XZ 30

S030C063
A : 02/07/2025
POLLU : 02/07/2024
6783 XZ 30

S030C063
A : 02/07/2025
POLLU : 02/07/2024
6783 XZ 30

0415628

0190 HU054

0223

0223

C15786625

02EE 93170

